

Le 22 mars, suite à de nouvelles allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Irak, M. Joe Clark a suggéré qu'une enquête soit réalisée à l'instigation des Nations-Unies.<sup>11</sup>

Le 25 mars, le député libéral André Ouellet a demandé à M. Clark ce qu'il avait fait pour exprimer la désapprobation canadienne face à l'utilisation d'armes chimiques dans le Golfe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu "(...) hier nous avons convoqué l'ambassadeur de l'Iraq pour exprimer notre profonde inquiétude et désapprobation des actions qui semblent être la situation en ce qui concerne l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq. Nous avons aussi informé le gouvernement de l'Iran de notre contact avec l'Iraq. Nous avons soulevé la question avec les Nations-Unies. L'Iraq a signé le protocole des Nations-Unies et l'Iraq doit respecter ce qu'il a signé."<sup>12</sup>

Le 25 mars, le député néo-démocrate Bill Blaikie a interrogé M. Clark sur ce qu'il comptait faire pour condamner les actions de l'Irak en ce qui a trait à l'utilisation d'armes chimiques dans la région du Kurdistan et pour convaincre les belligérants de convenir d'un cessez-le-feu. M. Clark a répondu : "Nous avons protesté de la façon la plus énergique auprès de l'ambassadeur d'Irak et avons l'intention de poursuivre nos démarches par d'autres voies." M. Blaikie a poursuivi en soulignant "(...) que le ministre pourrait prendre l'initiative d'essayer d'amener la communauté internationale à interdire la vente d'armes à ces deux pays". M. Clark s'est dit d'accord avec le député, mais a spécifié que le problème n'était pas de recommander un embargo mais de trouver une façon de le faire.<sup>13</sup>

Les 4 et 5 juillet, plusieurs parlementaires ont exprimé leur consternation en rapport à l'incident de l'avion civil iranien abattu par un navire de guerre américain. Le député libéral Chas. L. Caccia a souligné "la présence injustifiée dans le golfe Persique de la flotte américaine dont les activités sont plus susceptibles de nuire à la paix dans cette région que d'y empêcher la poursuite des hostilités". Le député néo-démocrate

<sup>11</sup> Débats de la Chambre des communes, 22 mars 1988, p. 14013.

<sup>12</sup> Débats de la Chambre des communes, 25 mars 1988, p. 14133.

<sup>13</sup> Débats de la Chambre des communes, 25 mars 1988, pp. 14134 et 14135.